



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

30 juin 2017

L'ESMA publie son rapport final sur les orientations adoptées en application des dispositions de MIF II en matière de gouvernance des produits

Le 2 juin dernier, l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) a publié son rapport final sur les orientations adoptées en application des dispositions de MIF II en matière de gouvernance des produits. Ces orientations traitent plus particulièrement de la détermination du marché cible par les producteurs et les distributeurs.

Ce rapport comporte à la fois le compte-rendu de la consultation menée jusqu'au 5 janvier dernier sur un projet d'orientations, ainsi que leur rédaction définitive.

Ces orientations, une fois traduites, ne seront applicables en France que lorsque le Collège de l'AMF les aura, le cas échéant, approuvées.

Cependant, l'AMF encourage les professionnels à consulter ces orientations dès aujourd'hui pour préparer l'entrée en application de MIF II le 3 janvier prochain.

Les obligations de gouvernance des produits constituent en effet un des changements importants introduits par MIF II en matière de protection des investisseurs, en obligeant à se préoccuper de la distribution des produits de leur conception jusqu'à leur distribution auprès du client final, et en organisant les échanges d'information entre producteurs et distributeurs.


Ces orientations s'intéressent successivement à la définition du marché cible pour les producteurs et pour les distributeurs, et enfin traite un certain nombre de questions communes à ces deux types d'acteurs.

En savoir plus

Rapport final sur les orientations adoptées en application des dispositions de MIF

↳ Il en matière de gouvernance des produits

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ MIF

22 février 2022

L'ESMA consulte sur certains aspects des exigences en matière d'adéquation de la directive MIF2



POSITIONS UE DE L'AMF

EUROPE & INTERNATIONAL

03 février 2022

Réponse de l'AMF à la consultation ciblée de la Commission européenne sur le Listing Act



POSITIONS UE DE L'AMF

SUPERVISION

22 décembre 2021

Les régulateurs de marché français et néerlandais appellent au renforcement du cadre de supervision par les autorités nationales dans le contexte de l'offre de services...



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02